



Syndicat **F**orce **O**uvrière DGFIP
- Section des Pyrénées-Orientales -
mail: fo.ddfip66@dgfip.finances.gouv.fr
web: <http://fo-dgfip-sd.fr/066/>

Formation Spécialisée (ex-CHS-CT) du 20/06/2023
DÉCLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Ainsi donc, à la lecture des documents de travail qui nous ont été remis, 3 services sont déjà relogés à Côte Vermeille et 14 entités sont à reloger sur ce même site. Nous ne découvrons rien... Mais pour la première fois, une fiche Point Immobilier nous est fournie officiellement à l'occasion du CSAL réunie en formation spécialisée.

On nous avait vanté le NRP et on a créé le SIE départemental avec ses 70 emplois, après avoir créé bien avant le PRS. Nous avons à Côte Vermeille le grand SIP Réart et maintenant nous voyons bien qu'il va falloir regrouper tous les services du contrôle fiscal et du Domaine sur ce site.

Manifestement, la Direction est partie pour entasser ces 14 entités à Côte Vermeille coûte que coûte, mais pas quoi qu'il en coûte et ce, au détriment des conditions de travail des agents. Ces derniers en ont assez de sans cesse déménager.

Par ailleurs, la BCR et les BDV disposent à ESCARGUEL de conditions de travail correctes, qu'il conviendra de maintenir. Nous en reparlerons lors du prochain CSAL, où l'activité Contrôle Fiscal, est enfin à l'ordre du jour, suite à la pugnacité de FO DGFIP 66. Le sujet des emplacements de parking, fait partie entre autres des différents paramètres à sauvegarder. Le respect de la confidentialité et de la discrétion constituent deux pré-requis à nos yeux et à ceux des agents concernés, déroulement des missions de ces deux services. Enfin, vouloir rapprocher physiquement certains acteurs du Contrôle Fiscal ne préfigure-t-il pas une fusion de services en préparation (FUSION PCRFP / PCE), ou encore une autre réforme, s'agissant de la programmation du Contrôle Fiscal Externe, et de son exécution. En clair, n'y aurait-il pas un plan caché de fusion sur ces sujets ?

Ce point sur l'Immobilier, inscrit à l'ordre du jour, suscite de notre part de nombreuses questions.

Quant aux travaux sur Céret, tout semble avoir été bien travaillé. Seuls quelques ajustements à la marge seront effectués au fil de l'eau, ce qui nous permettra de voter favorablement, sur ce sujet, afin de ne prendre aucun retard dans la réalisation des travaux.

Quant aux travaux sur Prades, il sera difficile de ne pas passer par la case ALGECO, et cela soulève des difficultés.

Enfin, pour conclure, quoi qu'on en dise, le CSAL-FS ne sera jamais aussi efficient que les anciens CHS. C'est clairement démontré dans le secteur privé où l'on a déjà assez de recul pour analyser les choses. Prenons deux exemples à la DGFIP :

- la DDFIP 66 a découvert la problématique du RADON, à l'occasion d'un CHS, où la pratique de la DOUANE nous avait éclairée. Sans le CHS multidirectionnel, les mesures du RADON dans nos CFP n'auraient pas été effectuées par la DDFIP 66.
- le sujet AMIANTE à la DGFIP, n'aurait pas été aussi bien traité avec les FS d'aujourd'hui. Sur ces sujets majeurs, le CHS avait fait ses preuves.

Par ailleurs, pour FO DGFIP 66, les suppressions d'emplois sont la cause essentielle des risques psychosociaux à la DDFIP 66. Ce n'est pas la FS du CSAL qui parviendra à remédier à cet état de fait consternant.

Le seul point positif de cette nouvelle instance réside dans le maintien de l'ancien budget CHS. C'est pourquoi nous nous battons en séance pour optimiser au mieux, les moyens qui subsistent pour essayer de préserver, autant que faire se peut, la santé des personnels.